

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CROUS DE PARIS
RELATIVE A LA CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES
ASSURÉS PAR LE SLR DE LA DRFIP OCCITANIE**

Délibération n°CA-20250709-4.5 du mercredi 9 juillet 2025

- VU** l'ordonnance n°2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et du décret n°2022 -1605 u du 22 décembre 2022 portant application de ladite ordonnance
- VU** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique
- VU** le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires
- VU** l'arrêté du 18 avril 2013 modifié pris pour l'application de l'article 128 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et fixant l'assignation comptable des rémunérations des personnels de l'Etat servies sans ordonnancement préalable ainsi que des titres de perception émis à l'encontre des personnels et relatifs aux indus de rémunération, aux acomptes sur rémunération non régularisés, aux validations de services auxiliaires et aux rachats d'années d'études
- VU** l'arrêté rectoral du 28 avril 2025 relatif à la composition du conseil d'administration du Crous de Paris
- VU** le règlement intérieur du conseil d'administration du Crous de Paris adopté le 12 mars 2024

ENTENDU l'exposé des motifs présenté par Madame Frédérique FOREST, directrice adjointe du Crous de Paris

Préambule

Le conseil d'administration est composé de 25 administrateurs et son quorum est fixé à 9.

La composition du conseil d'administration lors de l'ouverture de sa séance du mercredi 9 juillet 2025 est annexée à la présente délibération.

Article unique

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la convention de prestation de services assurés par les Services de liaisons rémunérations (SLR) de la DRFIP Occitanie relative à la mise en œuvre de la paie à façon des agents du Crous de Paris, en annexe de la présente délibération.

Le détail du résultat du vote des administrateurs est annexé à la présente délibération.

Fait à Paris, le mercredi 9 juillet 2025

La Rectrice de la région académique d'Île-de-France,
Rectrice de l'académie de Paris,
Chancelière des universités de Paris et d'Île-de-France,
Présidente du conseil d'administration du Crous de Paris,



Julie BENETTI

ANNEXE A LA DÉLIBÉRATION N° CA-20250709-4.5

Composition de la séance

La composition du conseil d'administration lors de l'ouverture de sa séance du mercredi 9 juillet 2025 est la suivante :

Nombre d'administrateurs présents	16
Nombre de procurations	09
Total des voix	25

Détail du résultat du vote des administrateurs

Nombre d'abstentions	00
Nombre de voix contre	00
Nombre de voix pour	25